

A. C. S. I. A.

3, Rue Saint-Saëns
75015 PARIS

Téléphone : 579.25.50

Paris, le 23 Avril 1986

Monsieur ROUX
Directeur Général

TELERAMA

129, boulevard Malesherbes

75017 - PARIS

Monsieur le Directeur Général,

Vous m'avez demandé au mois de mars dernier d'étudier le problème de l'informatisation de la rédaction sous l'angle des matériels à préconiser, essentiellement à partir des choix offerts à MPC dans le cadre de son projet d'équipement en cours et répercuté par MPC, tel quel, à TELERAMA.

Depuis l'émission de ma note du 27 mars, et concernant ce dossier précis, mes réunions du 11 avril (avec vous-même, M. BOITEL, M. BERARD, M. DAUBERT), du 17 avril (M. PEIGNE et M. POMMIER de BAYARD Informatique) et du 21 avril (avec la rédaction de TELERAMA sous la direction de M. BERARD) m'amènent aux conclusions suivantes :

- 1 - Le problème posé à TELERAMA est fondamental et multiple. Il doit s'analyser en trois volets : Informatisation de la rédaction ; basculement de BAYARD à MPC ; nouvelle maquette.
- 2 - Les volets à étudier sont également sensibles. Leur conduite, sans accroc majeur, est vital. Leur conduite de manière cohérente l'est tout autant.
- 3 - Les calendriers envisagés pour l'instant, au niveau de chacune des trois démarches, s'interpénètrent et se collisionnent, alors que pour des raisons de sécurité évidentes, il serait en théorie souhaitable de les traiter séparément et successivement.

Il m'apparaît dans ces conditions indispensable de procéder, dans les plus brefs délais, à une étude des trois volets de la mutation envisagée au sein de TELERAMA, en vue de permettre et de préparer les décisions qui s'imposent en apportant, en particulier, des réponses aux questions suivantes :

.../...

Au niveau de la rédaction :

- a - Spécifications du logiciel de saisie et du cahier des charges correspondant après étude de la manière dont ses différentes fonctionnalités s'y intégreront : Traitement de texte, traitement de fichier et calibrage.
- b - Confirmation le plus rapidement possible et de manière absolument définitive du maintien de l'organisation actuelle, par chaîne, après adoption de la nouvelle maquette.
- c - Recherche du fournisseur du logiciel en tenant compte des connexions actuelles avec BAYARD et des connexions futures avec MPC.
- d - Support à la rédaction dans le cadre de sa réorganisation à venir.
- e - Double action de formation : Sensibilisation générale à l'informatique dans les semaines qui viennent ; et formation au futur système aussitôt le choix de ce dernier arrêté.

Basculement de BAYARD à MPC :

- f - Analyse des conditions générales, calendaires et techniques de ce basculement. Prise en compte sur le plan technique d'éventuels objectifs de cohérence avec BAYARD en vue de permettre un basculement progressif et sûr de l'exploitation de BAYARD à MPC.
- g - Etude du détail des procédures régissant les relations de la rédaction et de la photocomposition au niveau des transmissions et relectures successives.
- h - Etude des modalités envisageables de collaboration entre BAYARD et MPC en vue d'un basculement sans problème, voire d'une collaboration ultérieure, le cas échéant, par delà le basculement chez MPC.

La nouvelle maquette :

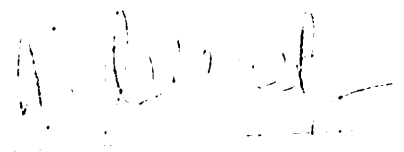
- i - Etude des problèmes techniques propres aux connexions entre la rédaction et la photocomposition en fonction des matériels et des logiciels et procédures adoptés.

- j - Etude des modalités techniques de traitement de la nouvelle maquette.
- k - Etude des différents scénarios de basculement progressif permettant de concilier les calendriers propres à l'informatisation de la rédaction, au basculement chez MPC et à la nouvelle maquette.

L'étude à réaliser s'étendrait sur six à huit semaines et permettrait de répondre aux questions ci-dessus citées selon un échéancier à définir. Les points a, b, c, f, i et k seraient par exemple traités courant mai, les points d, g, h et j recevant une réponse avant la mi-juin. (Le point e -formation- reste à discuter et planifier).

L'ensemble de l'étude à conduire représente une charge de travail de douze jours hommes (à répartir sur mai et juin) et un coût forfaitaire de 70.000 Francs Hors Taxes (T.V.A. de 18,60 % en sus).

Restant à votre entière disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



M. ASSABGUI